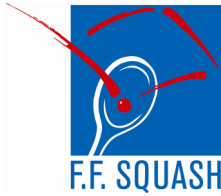


# LE CLASSEMENT NATIONAL

FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH

Au 05 / 05 / 2010

**NB : Les modifications sont signalées en bleu**



## TABLE DES MATIERES

### **CHAPITRE - 1 Conditions générales**

Article.1 Accès au classement

Article.2 Parutions

### **CHAPITRE - 2 Principes du classement**

Article.3 Le classement

Article.4 Le rang national

Article.5 Définition du classement

Point.1 Points marqués

Point.2 Un résultat

Point.3 Mode classement.

Article.6 Gel du classement

Article.7 Limitation de descente

Article.8 Assimilation au classement

Article.9 Réintégration au classement

Article.10 Contraintes du classement

Point.1 Spécificités pour les 1<sup>o</sup> séries H et F

Point.2 Nombre d'actions

Point.3 Quota minimum de résultats non atteint

Article.11 Calcul du classement

Point.1 1<sup>o</sup>séries inscrits au PSA ou WISPA

Point.2 Pour toutes les autres séries

Article.12 Réclamations

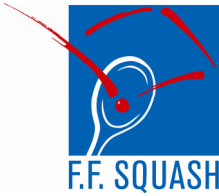
Article.13 Le forfait

Point.1 Victoire sur un joueur forfait

Point.2 Joueur forfait en cours de tournoi

Point.3 Joueur forfait au début du tournoi

Article.14 Points marqués sur blessure



Point.1 Victoire sur joueur qui se blesse

Point.2 Points pour un joueur qui se blesse

### **CHAPITRE - 3 Définition des points marqués**

Article.15 La valeur de chaque joueur

Article.16 Le résultat final

Article.17 Victoire en performance

Article.18 La victoire significative (équipe et tournoi)

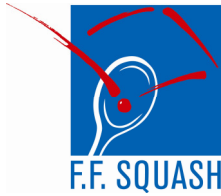
Article.19 Valorisation des matches PSA et WISPA

Article.20 Points marqués lors des rencontres par équipes

Article.21 Etats récapitulatifs des résultats par équipes

Article.22 Bonification du rang final aux championnats de France par série

Article.23 Bonification du rang final aux championnats de ligue par série



## CHAPITRE - 1 Conditions générales

### Article.1 Accès au classement

Le classement est ouvert à tous les joueurs en possession d'une licence (fédérale, corpo, jeune - de 17 et - de 19 ans, squash pass).

**Le classement des joueurs licenciés « PASS » est limité à 5A pour les hommes et 4A pour les femmes.**

### Article.2 Parutions

Le classement fédéral paraît 3 fois par saison. Il est disponible sur le site fédéral. Les périodes de prise en compte des résultats ainsi que les dates de sortie du classement « provisoire » et du définitif sont définies chaque année par la commission sportive.

À la suite d'erreurs matérielles, notamment du non-enregistrement de certains résultats, ou d'omissions, certaines modifications sont effectuées dans les jours qui suivent la parution du classement provisoire. Le classement officiel définitif est publié après les corrections et l'étude des réclamations.

**Seuls les états de résultats, remplis correctement et envoyés via l'accès réservé aux juges-arbitres sur [www.squashnet.fr](http://www.squashnet.fr) seront pris en compte. La liste des compétitions prise en compte pour le classement est disponible sur le site fédéral**

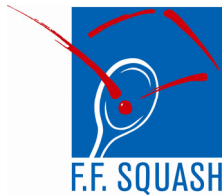
**Les résultats envoyés hors délai ne seront pas enregistrés**

## CHAPITRE - 2 Principes du classement

### Article.3 Le classement

Le classement est calculé à partir des résultats enregistrés à la Fédération. Le juge-arbitre est responsable du respect du délai de transmission, de l'exactitude et de la qualité de transcription des résultats.

**Point.1** Il est échelonné en 5 séries pour les hommes et 4 pour les femmes sous forme pyramidale. Ces séries sont divisées en 4 niveaux : A.B.C.D., sauf pour la 1<sup>o</sup> série Internationale et Nationale. Le classement est un concours. A l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont, à l'intérieur de chaque échelon, classés



dans l'ordre de leurs bilans décroissants de manière à respecter la pyramide prévue. Le nombre de joueurs à chaque classement est réparti tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

<b>Femmes</b>	nbre	12	20	28	30	40	50	60	80	100	120	150	190	240	300	-	-	-	-
	Total	12	32	60	90	130	180	240	320	420	540	690	880	1120	1420	-	-	-	-
<b>Classement</b>		1I	1N	2A	2B	2C	2D	3A	3B	3C	3D	4A	4B	4C	4D	5A	5B	5C	5D
<b>Hommes</b>	nbre	12	20	28	50	75	100	130	160	195	230	270	315	365	420	480	550	630	720
	Total	12	32	60	110	185	285	415	575	770	1000	1270	1585	1950	2370	2850	3400	4030	4750

**Point.2** Le classement des joueurs de nationalité étrangère résidants en France est établi sur les mêmes critères que les joueurs français. Cependant, les « joueurs étrangers » classés :

- 1<sup>ère</sup> série ou 2A sont assimilés à un classement. Ils sont placés devant le joueur français ayant le même classement.
- Pour les autres classements, les joueurs « non français », résidant en France sont intégrés sans distinction particulière dans le classement.

**Point.3** Les joueurs assimilés uniquement pour les compétitions par équipes, n'intègrent pas le système du classement

#### **Article.4 Le rang national**

Tous les compétiteurs sont classés selon un rang national du N°1 français au dernier 5D (4D pour les femmes). Pour chaque classement, la position de chaque joueur est numérotée chronologiquement en fonction de sa moyenne de points.

#### **Article.5 Définition du classement**

**Point.1** Points marqués

Les points marqués permettent d'obtenir le rang national de chaque joueur.

**Point.2** Résultats enregistrés.

Les résultats suivants sont pris en compte:

- En tournoi, les victoires en performance.
- En tournoi, le rang (résultat) final obtenu.
- En tournoi, les victoires « significatives »
- En équipe, les victoires en performance.
- En équipe, les victoires « significatives »
- En PSA et WISPA, les victoires dont le barème est indiqué à l'article 21 - Valorisation des résultats PSA/WISPA.
- En «Open juniors internationaux », le rang final déterminé par les entraîneurs



**Point.3** Mode classement.

Tous les compétiteurs sont classés en fonction de leur moyenne de points obtenus au cours des 4 mois de saison sportive définis au calendrier.

**Article.6** **Mesure de gel du classement.**

**Point.1** En cas de maternité, les joueuses classées peuvent bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement. Sur envoi d'une demande au secrétariat sportif de la Fédération, accompagné d'un certificat médical, le classement sera « gelé » pendant la période d'arrêt de la compétition.

**Point.2** En cas de blessure ayant entraîné un arrêt de la compétition durant plus de 2 mois, un joueur pourra voir son futur classement étudié par la commission classement. La demande devra être faite par écrit, accompagné d'un certificat médical et validée par le président de la ligue.

**Article.7** **Limitation de descente.**

**Point.1** La descente est, pour tout licencié, limitée à un échelon. A chaque sortie de classement, le joueur est placé au même rang qu'il avait lors de la période précédente au classement immédiatement inférieur.

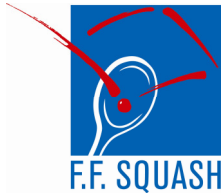
Exemple : Un joueur classé 25<sup>ème</sup> « 3A » ne pourra descendre au maximum qu'à la 25<sup>ème</sup> place des « 3B ».

**Article.8** **Assimilation au classement**

**Point.1** En cours d'année sportive, la Commission Classement peut, sur demande d'une ligue et sur justificatifs, délivrer à un joueur sous-classé une assimilation à un classement, en précisant sa date d'entrée en vigueur. Ce changement de classement doit être au minimum d'une série. Cette demande ne peut être effectuée qu'une seule fois.(voir annexe 1)

**Point.2** Au début de chaque saison, les **joueurs qui intègrent la catégorie** moins de 17 ans sont assimilés dans le classement senior par les Entraîneurs Nationaux, après avis de la commission jeunes.

**Point.3** Les joueurs étrangers « de passage », qui ne jouent qu'en championnat par



équipes, n'intègrent pas le système du classement. Ils sont assimilés par la [commission classement](#) en fonction :

- de leurs classements PSA/WISPA si celui-ci est significatif.
- de la demande d'assimilation demandée par le président de l'association sur le formulaire officiel ([voir annexe 2](#))

Ils sont répertoriés sur le site fédéral au chapitre « liste des joueurs étrangers assimilés [pour les compétitions par équipes](#) ».

**Point.4** Tout joueur résidant en France (français ou étranger), anciennement classé 1<sup>re</sup> série, 2<sup>ème</sup> série, qui ne participent qu'au championnat interclubs par équipes, à l'obligation, au même titre que les joueurs étrangers « de passage », d'être assimilé. Cette assimilation est demandée à la commission sportive par le responsable de l'équipe au moment de l'envoi des listes de joueurs. L'assimilation n'est valable que pour les rencontres par équipes.

#### Article.9 Réintégration au classement

- Tout ancien classé en 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> ou 1<sup>re</sup> série à l'obligation, s'il souhaite reprendre la compétition, de demander au préalable une réintégration dans le classement à la Commission concernée, par l'intermédiaire de sa ligue.
- Le juge-arbitre devra signaler, dans son rapport à la Fédération, la participation d'anciens compétiteurs « sous ou non-classés ».

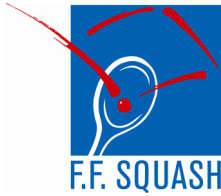
#### Article.10 Contraintes du classement

**Point.1** Un compétiteur classé 1<sup>o</sup> série Internationale ne peut pas s'engager dans un tournoi régional lorsqu'un tournoi du circuit national seniors « étoile » est inscrit au calendrier à la même date

Un compétiteur classé 1<sup>o</sup> série Nationale ne peut pas s'engager dans un tournoi régional lorsqu'un tournoi du circuit national seniors « étoile » est inscrit au calendrier à la même date dans sa ligue.

*La dérogation à cette disposition entraîne la suspension du licencié de toute Compétition pour 2 mois à compter de sa notification par lettre recommandée, sans traduction devant la commission de discipline nationale.*

Les 1<sup>ères</sup> séries doivent disputer au moins 1 tournoi du circuit national seniors «étoile» ou PSA /WISPA. Sans cela, 1 action non effaçable, correspondant à



10 places sous le rang du joueur sera appliquée.

**Point.2 Nombre d'actions nécessaires:**

Selon les séries, le nombre d'actions minimum, le nombre de résultats par équipes pris en compte, le quota nécessaire pour « effacer » 1 ou plusieurs résultats varie comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	1 <sup>ère</sup> série	2 <sup>ème</sup> série	3 <sup>ème</sup> série	4 <sup>ème</sup> série	5 <sup>ème</sup> série	NC
Nombre d'actions minimum	10	8	6	4	3	2
Maximum d'actions par équipes pris en compte	4	4	3	2	2	2
Le moins bon résultat est retiré au-delà de	12	10	8	6	6	6
Les 2 moins bons résultats sont retirés au-delà de	16	15	14	10	10	10

**Point.3 Quota minimum de résultats non atteints**

Lorsque le quota minimum de résultats n'est pas atteint, chaque action manquante est créditée d'un capital point correspondant au rang du joueur à la même position, **1 classement** en-dessous du sien.

**Article.11 Calcul du classement**

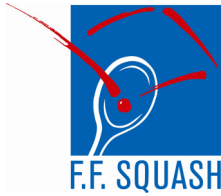
**Point.1** Pour les joueuses classées dans les 40 meilleures mondiales et les joueurs classés dans les 70 meilleurs mondiaux. C'est le classement international qui servira pour établir le classement des meilleurs joueurs français.

**Point.2** Pour tous les autres joueurs, le classement est établi en calculant la moyenne des résultats obtenus sur les circuits nationaux (tournois et équipes) et internationaux (PSA, WISPA, Junior européen).

**Point.3** La moyenne est établie en divisant le total de points des actions réalisées par le nombre d'actions enregistrées, en tenant compte des points de l'article 12.

**Article.12 Réclamation**

Tout joueur classé ou susceptible de figurer au classement, posant une réclamation pour son classement, doit joindre à sa demande, adressée au Secrétariat sportif - Commission classement, un état récapitulatif de tous ses résultats, victoires, défaites, rang final obtenus au cours de la période concernée de compétitions. (Voir annexe 3)



Aucune réclamation téléphonique ne sera prise en compte.

### **Article.13 Le forfait**

#### **Point.1 Victoire sur un joueur forfait**

- Dans un tournoi ou lors d'une compétition par équipes, le vainqueur d'un joueur forfait ne marque pas les points de la victoire

#### **Point.2 Joueur forfait en cours de tournoi, (sans justification médicale).**

- si ce joueur devait participer au plateau obligatoire du 1<sup>er</sup> tour : il prend la dernière place de l'épreuve *et le rang du joueur correspondant à cette place lors de l'élaboration du tableau (moins bon classé du tournoi)*. **Le résultat n'est pas effaçable au bilan.**
- si ce joueur devait participer à un autre plateau, annoncé sur l'affiche, il prend la dernière place du tour atteint et le rang du joueur correspondant à cette place lors de l'élaboration du tableau. **Le résultat n'est pas effaçable au bilan. (Ex : un perdant en 1/8<sup>ème</sup> de finale qui déclare forfait termine 16<sup>ème</sup> et marque le rang de la tête de série 16)**
- si ce joueur devait participer au plateau non annoncé sur l'affiche : il prend la place lui revenant (ordre du classement) dans le tour atteint.

#### **Point.3 Joueur forfait au début du tournoi**

Pour tout forfait non justifié, après la clôture des inscriptions et avant le début du tournoi, le joueur selon les termes du règlement sportif, prend la dernière place de l'épreuve et le rang du moins bon engagés. **Le résultat n'est pas effaçable au bilan.**

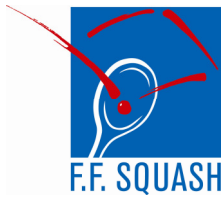
### **Article.14 Points marqués sur blessure**

#### **Point.1 Victoire sur un joueur qui abandonne sur blessure**

- Dans un tournoi ou en match par équipe, le vainqueur d'un joueur qui se blesse en cours de match, marque les points de la victoire

#### **Point.2 Points pour un joueur qui abandonne sur blessure**

- En cas de blessure constatée par un médecin. **Le juge arbitre décidera de valider ou non les résultats obtenus par le joueur blessé.**



## CHAPITRE - 3 Définition des points marqués

### Article.15 La valeur de chaque joueur

Le rang national est utilisé pour placer tous les joueurs dans un tableau de tournoi selon la règle des têtes de séries. Ce rang représente la valeur en point de chaque joueur.

Toutefois, quand deux joueurs d'une même association se retrouve l'un contre l'autre au premier tour, le joueur le moins bien classé est déplacé sur l'emplacement de tête de série suivant (exemple TS 20 passe en TS 21). (Article 13 du règlement sportif).

### Article.16 Le résultat final

Tous les compétiteurs participant à un tournoi marquent les points correspondants à leur rang final dans le tournoi

### Article.17 Victoire en performance

Lors de la victoire d'un joueur sur un autre joueur mieux classé, le vainqueur marque les points correspondant au rang national du joueur mieux classé.

### Article.18 La victoire significative (EN EQUIPE ET EN TOURNOI)

Lors d'une victoire sur un joueur ayant le même classement ou bien 1 ou 2 classement en-dessous, le vainqueur marque les points correspondant à son propre rang.

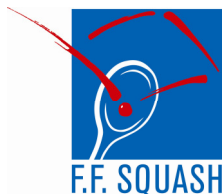
Classement	1I	1N	2A	2B	2C	2D	3A	3B	3C	3D	4A	4B	4C	4D
Victoire sur	2A	2B	2C	2D	3A	3B	3C	3D	4A	4B	4C	4D	5A	5B

Les 5° séries hommes et 4° séries femmes n'ont pas de seuil significatif.

Lors d'un rencontre entre 2 non-classés, la victoire rapporte 4700 pour les hommes et 1400 pour les femmes.

### Article.19 Valorisation des matches PSA et WISPA

Les résultats des joueurs et joueuses inscrits sur le circuit PSA ou WISPA, sont pris en compte pour le calcul du classement. Le barème d'équivalence de points pour cette année est de:



## VICTOIRES EN PSA

Rang Mondial	1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 25	26 à 50	51 à 80	81 à 100	101 à 130	131 à 150	151 à 170	171 à 200
Points Cl. Français	-1	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

## VICTOIRES EN WISPA

Rang Mondial	1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 30	31 à 50	51 à 80	81 à 110	111 à 150	151 à 200
Points Cl. Français	-3	-2	-1	0	1	2	3	4	5	6

Un(e) joueur(se) (PSA/WISPA) n'ayant pas le nombre d'actions minimum se verra attribué un rang final correspondant à 1 place sous son classement national pour chaque tournoi PSA/WISPA disputé sans avoir obtenu de victoires significatives.

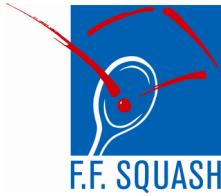
### **Article.20 Points marqués lors des rencontres par équipes**

- En cas de victoire en performance, le joueur vainqueur marque les points correspondant au rang de son adversaire.
- En cas de victoire significative, le joueur vainqueur marque les points correspondant à son rang.
- En cas de victoire non significative, le joueur vainqueur ne marque rien.
- Dans tous les cas le perdant ne marque rien.

### **Article.21 Etats récapitulatifs des résultats par équipes**

Les états récapitulatifs de points des championnats régionaux ou départementaux par équipes doivent être contrôlés et validés par les ligues ou les Comités Départementaux. Ils doivent recenser TOUS les résultats en performance et en significatif. Ils doivent être saisis via l'accès réservé au juges-arbitres sur [www.squashnet.fr](http://www.squashnet.fr). Les états récapitulatifs de points parvenus directement à la FFSquash, sans le visa de la Ligue ne seront pas enregistrés.

Le Juge-arbitre d'une journée de Championnat de France par équipes doit



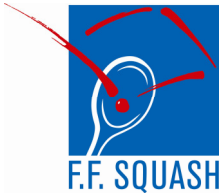
envoyer par email ([secretariatsportif@ffsquash.com](mailto:secretariatsportif@ffsquash.com)), dès la fin de la journée, les résultats ainsi que le récapitulatifs des points à prendre en considération pour le classement.

#### **Article.22 Bonification du rang final aux championnats de France par série.**

- Le rang final attribué aux joueurs correspond à celui des 32 meilleurs rangs de la série concernée (16 pour le championnat de France 1<sup>ère</sup> série).
- 1<sup>o</sup> Série:
  - hommes têtes de série de 1 à 16 valeurs du rang de 1 à 16
  - femmes têtes de série de 1 à 16 valeurs du rang de 1 à 16
- 2<sup>o</sup> Série:
  - hommes têtes de série de 1 à 32 valeurs du rang de 33 à 64
  - femmes têtes de série de 1 à 32 valeurs du rang de 33 à 64
- 3<sup>o</sup> Série:
  - hommes têtes de série de 1 à 32 valeurs du rang de 286 à 317
  - femmes têtes de série de 1 à 32 valeurs du rang de 181 à 212
- 4<sup>o</sup> Série:
  - hommes têtes de série de 1 à 32 valeurs du rang de 1001 à 1032
  - femmes têtes de série de 1 à 32 valeurs du rang de 541 à 572
- 5<sup>o</sup> Série:
  - hommes têtes de série de 1 à 32 valeurs du rang de 2371 à 2402

#### **Article.23 Bonification du rang final aux championnats de ligue par série**

- Le résultat final obtenus au cours des championnats de ligue individuels qualificatif 1<sup>o</sup> série compris sont bonifiés de 10% pour tout joueurs participants.  
Exemple : Le rang final du joueur est 80. Il marque 72 [80 - (10% de 80)]
- Les joueurs qualifiés pour le championnat de France et qui refuse leur qualification perdent leur bonification (voir règlement sportif article 73).



## ANNEXE 1

### REPRISE DE COMPETITION DEMANDE D'ASSIMILATION DE CLASSEMENT

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

N° DE LICENCE \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

ASSOCIATION \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

N° DE TELEPHONE \_\_\_\_\_ EMAIL \_\_\_\_\_

MEILLEUR CLASSEMENT OBTENU \_\_\_\_\_ EN QUELLE ANNEE ? \_\_\_\_\_

CLASSEMENT ACTUEL \_\_\_\_\_

CLASSEMENT DEMANDE \_\_\_\_\_

LA DEMANDE EST FAITE PAR :

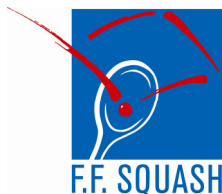
LE JOUEUR

LE JUGE ARBITRE D'UN TOURNOI : NOM : .....

SIGNATURE DU JOUEUR

SIGNATURE DU PRESIDENT DE LIGUE

Après enregistrement à la FFSquash du nouveau classement, le joueur recevra une assimilation de classement par email. Il devra la présenter avec sa licence et son certificat médical dans toutes les compétitions.



## ANNEXE 2

### DEMANDE D'ASSIMILATION DE CLASSEMENT POUR LES JOUEURS ETRANGERS PARTICIPANT AU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ N° DE LICENCE \_\_\_\_\_

ASSOCIATION \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

	PSA /WISPA	Année	NATIONAL	Année
Meilleur classement obtenu				
Classement actuel				

#### Résultats obtenus lors des 6 derniers mois

Dates	Compétitions	Adversaires	Clst (nat/psa/wispa)	Résultats (V/D)	Score (en jeux)

Avis du CTL ou BEES local :
Avis de l'Entraîneur National :
Avis de l'Entraîneur National :
<b><u>ASSIMILATION ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION CLASSEMENT :</u></b>

DATE ET SIGNATURE DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Après enregistrement à la FFSquash, le joueur sera répertorié sur le site fédéral dans la liste des joueurs étrangers assimilés. Le président de l'association recevra l'attestation d'assimilation de classement par email.

